MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

AVIS PUBLIC ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES PERSONNES HABILES À VOTER DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la session régulière du Conseil Municipal, tenue le 15 novembre 2019, le Conseil de la Municipalité de Wentworth-Nord a adopté règlement numéro 2019-567 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 286 000 $, remboursable sur une période n'excédant pas 25 ans, pour disposer de fonds en immobilisation pour le développement économique durable ;

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2019-567 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 23 novembre 2019, au bureau de la municipalité situé au 3488, route Principale, à Wentworth-Nord.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2019-567 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 279. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2019-567 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h15 le 23 novembre, à l'Hôtel de Ville situé au 3488, route Principale, à Wentworth-Nord.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi sauf durant les congés fériés.

CONDITIONS POUR ETRE UNE PERSONNE HABILE A VOTER AYANT LE DROIT D'ETRE INSCRITE SUR LA LISTE REFERENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITE :

1.Toute personne qui, le 15 novembre 2019, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- Être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et ;
- Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

2. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois ;
- Dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

3.Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois ;

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

4. Personne morale :

- Avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui le 23 novembre 2019 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 16 novembre 2019

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-France Matteau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, dans un journal et que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30 et 16h30, ce 16 novembre 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 novembre 2019

Marie-France Matteau
Directrice générale et secrétaire-trésorière